

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1904)
Heft: 42

Artikel: Monument Philibert Berthelier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXPOSITION DU CONCOURS D'AFFICHES

L'exposition du Concours d'affiches ouverte par la Direction des Chemins de fer fédéraux dans un local peu approprié, mais plein de souvenirs, a fermé ses portes, mais elle a donné l'impression très réjouissante d'un bel effort de nos paysagistes, et laissera le souvenir d'une manifestation d'art remarquable dans le domaine spécial de l'affiche.

EXPOSITION STEINLEN, A PARIS

M. Anatole France écrit dans la préface du catalogue de l'Exposition de Th.-Alex. Steinlen, actuellement ouverte à Paris :

« Une sensibilité subtile, vive, attentive, une infailible mémoire de l'œil, des moyens rapides d'expression destinaient Steinlen à devenir le dessinateur et le peintre de la vie qui passe, le maître de la rue. Le flot clair et matinal et le flot sombre et nocturne des ouvriers et ouvrières, les groupes attablés sur le trottoir, que le mastroquet appelle alors la terrasse, les rôdeurs et les rôdeuses des noirs boulevards, la rue enfin, la place publique, les lointains faubourgs aux arbres maigres, les terrains vagues, tout cela est à lui. De ces choses, il sait tout. Leur vie est sa vie, leur joie est sa joie, leur tristesse sa tristesse. Il a souffert, il a ri avec ces passants. L'âme des foules irritées ou joyeuses a passé en lui. Il en a senti la simplicité terrible et la grandeur. Et c'est pourquoi l'œuvre de Steinlen est épique. »

Nous apprenons que le Musée de Lausanne vient d'acquérir une toile importante de cet artiste.

CONCOURS POUR LE MONUMENT HALLER

(Extrait du *Bund* du 17 décembre 1903.)

Il est ouvert un concours restreint auquel sont invités un nombre limité d'artistes suisses. Il n'y aura pas d'inscription officielle. Ne sont invités que des artistes qui ont notoirement fait preuve de talent. Les artistes suivants ont été désignés : Joseph Chiatoni, Hugo Siegwart, Alfred Lanz, Aug. Richard Kissling, Maurice Reymond, James Vibert, et Bösch, de St-Gall.

Il est laissé pleine liberté à l'artiste, s'il veut faire une figure assise ou debout, sur un siège ou sur un bloc de rocher, ou s'il veut faire un buste allégorique avec figures,

ou une fontaine. Le prix du monument complet ne doit en aucun cas dépasser 85,000 francs. Le monument sera placé devant la nouvelle Université et doit s'accorder avec la façade. La grandeur ne doit pas dépasser 6 à 8 mètres. La figure sera exécutée en bronze. Les envois (maquettes) doivent être exécutés en plâtre. Chaque artiste invité reçoit 300-400 fr. à l'exception de l'artiste qui reçoit la commande. Dans les 5 membres du Jury seront nommés : un représentant du Gouvernement, un représentant du Comité d'initiative, un artiste suisse et deux artistes allemands. Il est mis 8000 fr. à la disposition du jury.

MONUMENT PHILIBERT BERTHELIER

Le Jury du monument Philibert Berthelier s'est réuni samedi 9 janvier dans la salle des gardes du Bâtiment électoral pour juger les projets qui lui étaient soumis.

Le Jury était composé de :

MM. Adr. Lachenal, à Genève.

D. Baud-Bovy, »

L. Dunki, »

Edm. Fatio »

G. Jeanneret, Neuchâtel.

P. Bouvier, »

R. Lugeon, Lausanne.

M. G. Jeanneret empêché s'était fait excuser et le juge suppléant M. Alf. Rehous, empêché lui-même par un deuil, n'a pu fonctionner.

M. Ad. Lachenal a été désigné comme président du Jury et M. Baud-Bovy, comme secrétaire rapporteur.

Treize projets étaient exposés par des artistes suisses et des artistes étrangers habitant en Suisse.

A l'unanimité, le Jury a primé trois projets. Les plis cachetés ont ensuite été ouverts. Voici l'ordre dans lequel les projets ont été distingués :

¹ Devise « *Gariel* » présenté par M. Ampelio Regazzoni, statuaire à Fribourg.

² Devise « *La liberté ou la mort* » présenté par M. James Vibert, à Paris, actuellement à Genève.

³ Devise « *Cum modestia* » présenté par M. Pierre Geoffroy, à Paris, architecte M. Antoine Leclerc à Genève.

Une mention honorable a en outre été attribuée à l'auteur du projet portant la devise « *Gloria Victis* ».

L'exposition publique des projets aura lieu du 12 au 27 courant.